

Le cinq décembre deux mille vingt-quatre à vingt-heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de M. ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 22 novembre 2024

Etaient présents :

Le Maire, Jean-François ZALESNY

Les Adjoints : Christiane FUMALLE - Alain PASQUEREAU - Marie-Claude TALINEAU - Joël GAUDIN - Nicole PIPELIER (arrivée point II – marché public – 18 r A L Chevallier)

Les Conseillers Délégués : Magaly TARDIEU - Anthony VEILLARD

Les Conseillers Municipaux : Patrick FERRANT - Yves GUILBERT-ROED - Arnaud DE PANAFIEU - Thierry PELTIER - Alexandre PROVOST - Alexa ROINET - Annie SALMON

Etaient absents excusés :

- Cyril LE SCORNET ayant donné procuration à Anthony VEILLARD
- Guillaume LEDUC ayant donné procuration à Magaly TARDIEU
- Agnès HEROQUIN ayant donné procuration à Nicole PIPELIER
- Didier DESBROSSES ayant donné procuration à Yves GUILBERT ROED
- Virginie POUSSIN

Etaient absents :

- Céline LE MOAL
- Marina DELHOMMEAU
- Madeleine ESNAULT

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, Secrétaire Générale de Mairie

M. Alain PASQUEREAU a été élu(e) secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 24 OCTOBRE 2024

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre 2024 est approuvé.

II. MARCHE PUBLIC

2024-082

➤ **Ecole la Voutonne – lot 3 - avenant 4 - MDH**

J GAUDIN, Adjoint, expose dans le cadre du marché Ecole La Voutonne – rénovation énergétique de 2 bâtiments, sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser ou son représentant à signer au marché de travaux – lot 3 – menuiseries extérieures aluminium – entreprise MDH :

- **l'avenant 4 (moins-value : suppression des barres d'appuis en aluminium sur bâtiment A) pour la somme de 262.26 € HT**

Marché initial	94 000,00 € HT
Avenant 1	-15 164,80 € HT
Avenant 2	182,00 € HT
Avenant 3.....	3 900,00 € HT
Avenant 4	- 262,26 € HT
Total avec avenants.....	82 654,94 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide pour le lot 3 – entreprise MDH :

- l'avenant n° 4 pour la somme de – 262.26 € HT

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

Pour mémoire le marché :

Lot 1	VRD-désamiantage-gros œuvre		
	SAS DEVAUTOUR.....	84 834,34 € HT.....	101 801,21 € TTC
	Avenant 1	1 796,90€ HT.....	2 156,28 € TTC
	Avenant 2.....	2 395,58 € HT.....	2 874,70 € TTC
	Sous total lot 1.....	89 026,82 € HT.....	106 832,18 € TTC
Lot 2	Charpente-couverture		
	Infructueux	
Lot 3	Menuiseries extérieures aluminium-bois		
	SARL MDH.....	94 000,00 € HT.....	112 800,00 € TTC

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

	Avenant 1	-15 164,80 € HT.....	-18 197,76 € TTC
	Avenant 2	+ 182,00 € HT	218,40 € TTC
	Avenant 3	+ 3 900,00 € HT	4 680,00 € TTC
	Avenant 4	-262,26 € HT	-314,71 € TTC
	Sous total lot 3	86 654,94 € HT.....	99 185,93 € TTC
Lot 4	Menuiseries intérieures bois		
	SARL LEROI.....	9 200,00 € HT.....	11 040,00 € TTC
Lot 5	Cloisons sèches-faux plafonds suspendus-isolation		
	SARL QUALIPLAQUE.....	49 300,00 € HT.....	59 160,00 € TTC
Lot 6	Electricité-alarme incendie		
	CHEVE	29 389,63 € HT.....	35 267,56 € TTC
	Avenant 1	- 1 731,00 € HT.....	- 2 077,20 € TTC
	Avenant 2	-1 194,00 € HT	-1 432,80 € TTC
	Sous total lot 6.....	26 464,63 € HT.....	31 757,56 € TTC
Lot 7	Plomberie-chauffage-ventilation		
	CHEVE	29 586,42 € HT.....	35 503,70 € TTC
Lot 8	Chapes-sol scelles-faïences		
	Infuctueux	
Lot 9	Peintures-sol souple		
	SAS GERAULT	21 162,59 € HT.....	25 395,11 € TTC
	Avenant 1	- 648,25 € HT	-777,90 € TTC
	Sous total lot 9.....	20 514,34 € HT.....	24 617,21 € TTC
	Total marché.....	317 472,98 € HT	380 967,58 € TTC
	Total marché + avenant(s).....	306 747,15 € HT.....	368 096,58 € TTC
Pour mémoire les devis :			
Lot 2	Charpente-couverture		
	PASDOIT BAILLIF.....	10 447,00 € HT.....	12 536,40 € TTC
Lot 8	Chapes-sol scelles-faïences		
	S PETREMENT	15 150,84 € HT.....	18 181,01 € TTC
	Total devis.....	25 597,84 € HT.....	30 717,41 € TTC
	Total marché + avenant(s) + devis	332 344,99 € HT.....	398 813,99 € TTC

Nicole PIPELIER prend part à la séance de conseil municipal.

2024-083

➤ **Marché public – 18 rue A Louis Chevallier – avenant n° 1 - lot 1 – CHOINET BARDOU**

J GAUDIN, Adjoint, expose dans le cadre du marché 18 rue Abbé Louis Chevallier, sollicite l'accord du Conseil Municipal afin de l'autoriser ou son représentant à signer au marché de travaux – lot 1 – gros œuvre – CHOINET BARDOU :

- **L'avenant 1 (plus-value : dépose de la marquise, faïence, bouchement de la dalle de l'ancien cabanon et remblai des parterres pour la somme de + 2 038.24 € HT)**

Marché initial	15 467,86 € HT
Avenant 1	+ 2 038,24 € HT
Total avec avenants.....	17 506,10 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide l'avenant n°1 - lot 1 de l'entreprise CHOINET BARDOU pour la somme de + 2 038.24 € HT.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

Pour mémoire :

lot	montant ht	tva	montant ttc	entreprises retenues
marché public				
1 Gros œuvre	15 467,86 €	3 093,57 €	18 561,43 €	CHOISNET BARDOU
avenant I	2 038,24 €	407,65 €	2 445,89 €	
sous total lot 1	17 506,10 €	3 501,22 €	21 007,32 €	
2 Charpente - couverture – zinguerie				infructueux
3 Menuiseries extérieures				infructueux
4 Platerie	15 757,32 €	3 151,46 €	18 908,78 €	QUALIPLAQUE
5 Menuiserie intérieures	2 837,65 €	567,53 €	3 405,18 €	QUALIPLAQUE
6 Carrelage faïence				infructueux
7 Peintures – sol souple	8 434,39 €	1 686,88 €	10 121,27 €	BOULFRAY
8 Electricité – ventilation	13 298,90 €	2 659,78 €	15 958,68 €	ELEC EAU
9 Plomberie – chauffage	9 703,01 €	1 940,60 €	11 643,61 €	CHEVÉ
sous total	67 537,37 €	13 507,48 €	81 044,85 €	
devis				
2 Charpente - couverture – zinguerie	2 413,50 €	482,70 €	2 896,20 €	PASDOIS BAILLIF
3 Menuiseries extérieures	43 707,66 €	8 741,53 €	52 449,19 €	MENUISERIE FERRAND
6 Carrelage faïence	4 014,00 €	802,80 €	4 816,80 €	S2TA
sous total	50 135,16 €	10 027,03 €	60 162,19 €	
total marché + devis	115 634,29 €	23 126,86 €	138 761,15 €	
total avenants	2 038,24 €	407,65 €	2 445,89 €	
total marché + avenants	117 672,53 €	23 534,51 €	141 207,04 €	

2024-084

➤ Végétalisation rue du Collège – autorisation de lancer les marchés publics

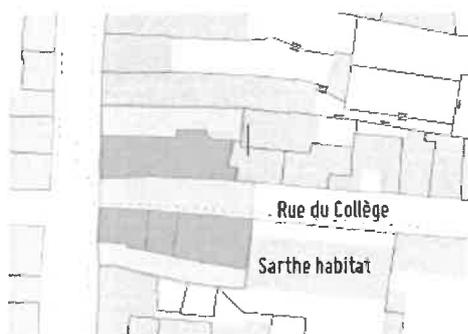
Dans le cadre de la végétalisation de la rue du Collège, le Maire informe du dossier :

- Etude CAUE (réaménagement).....	1 500 €
- Architecte : Xavier VOLCLER.....	9 450 €
- Travaux - estimation (démolition / végétalisation / mobilier).....	150 000 €
- Autres - estimations (diagnostics, réhabilitation des réseaux...).....	20 000 €
Total prévisionnel.....	180 950 € HT
	(217 140 € TTC)

Pour mémoire les acquisitions des maisons, restaurant... s'élèvent à 195 000 € - 335 m² (factures 2021/2024).

Le planning prévisionnel :

- Convention avec le CAUE pour la rédaction du cahier des charges d'aménagement si leur calendrier correspond au planning de la commune (avant le printemps 2025)
- Conseil municipal janvier 2025 – sollicitation des subventions (date limite dépôt DETR 7 février 2025)
- Consultation marché public démolition : mi-janvier 2025 à mi-février 2025
- Commission d'appel d'offres 24 février 2025 (marché public démolition)
- Conseil municipal 27 février 2025 : choix des entreprises de démolition



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024



Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à

- Signer la convention avec le CAUE pour la rédaction du cahier des charges avant le printemps 2025
- Lancer la procédure adaptée pour la démolition dont le budget prévisionnel s'élève à 150 000 € HT.
- Lancer les devis pour la végétalisation de la rue du collège (réseaux, diagnostic.....) dont le budget prévisionnel s'élève à 20 000 € HT.
- A signer tout document inhérent au dossier

III. FINANCES

2024-085

➤ Tarifs 2025

C FUMALLE, Adjointe, expose que la commission des finances s'est réunie le 14 novembre 2024 à 17 h et vous propose d'adopter les tarifs 2025 (1^{er} janvier) suivants :

DROITS PLACE - forfait par jour d'emplacement		
marché samedi matin		gratuit
vente outillage et marchands ambulants :		
(en dehors du marché du samedi matin)		
confiserie		gratuit
stand pêche à la ligne		gratuit
stand manège enfants		gratuit
stand auto-skooter		gratuit
stand de tir		gratuit
véhicule vente d'outillage		100,00 €
cirque		100,00 €
commerce ambulant (food truck...)		60,00 €
PHOTOCOPIES		
Particuliers, Artisans et Commerçants		
FORMAT A4		ne fait plus de copie
	noir et blanc	
Associations		
FORMAT A4		
	noir et blanc (jusqu'à 20 copies)	0,17 €
	noir et blanc (21 copies et +)	0,11 €
	couleur	0,33 €
	papier couleur (jusqu'à 20 copies)	0,33 €
	papier couleur (21 copies et +)	0,22 €
FORMAT A3		
	noir et blanc (jusqu'à 20 copies)	0,33 €
	noir et blanc (21 copies et +)	0,22 €
	couleur	0,66 €
	papier couleur (jusqu'à 20 copies)	0,66 €
	papier couleur (+21 copies)	0,44 €
LIVRES		
	"PRÉCIGNE TOUTE UNE HISTOIRE"	10,00 €
PISCINE		
ABONNEMENTS BAINS		
enfants jusqu'à 16 ans HORS COMMUNE		
	1 bain	3,70 €
	10 bains	35,00 €
	20 bains	64,00 €
	30 bains	90,00 €
adultes (+16 ans) COMMUNE ET HORS COMMUNE		
	1 bain	4,00 €
	10 bains	39,00 €

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

	20 bains	69,00 €
	30 bains	99,00 €
groupe (enfant dans un groupe avec responsable)		
	1 bain	2,00 €
entrée sans bain		
	adulte sans bain	gratuit
	adulte acc 1 pers avec handicap	gratuit
	adulte acc 1 enf de-6ans	gratuit
Les enfants scolarisés dans les écoles de Précigné ou domiciliés sur Précigné et les petits enfants dont les grands-parents sont domiciliés sur Précigné(moins de 18 ans)		gratuit
REFACTURATION CARTE PERDUE 15€		
SALLE SPORTS - régie		
	carte magnétique	11,00 €
	horaire de l'éclairage (par 24 unités)	5,00 €
LOC SALLE DE SPORTS		
	associations et CE hors commune	440,00 €
CONCESSIONS		
concession simple - adulte (2,40m x 1,20m)		
	30 ans	105,00 €
	50 ans	210,00 €
concession simple - enfant (1,40m x 1m)		
	30 ans	52,00 €
	50 ans	105,00 €
concession double - adulte (2,40 m x 2,40 m)		
	30 ans	210,00 €
	50 ans	420,00 €
columbarium		
	30 ans	820,00 €
travaux dans le cimetière :		
- vente de caveaux réformés		
	1 case	500,00 €
	2 cases	800,00 €
	3 cases	1 070,00 €
	- dépôt d'urne dans le columbarium ou scellement sur un monument funéraire	
		50,00 €
	- dépose d'un corps au caveau provisoire (forfait 7 jours par pers)	
		30,00 €
	et par jour supplémentaire	
		5,00 €
	- location d'un espace sur le lutrin du jardin du souvenir (15 ans)	
		50,00 €
ESPACE ST FRANCOIS		
	Location uniquement à des personnes de Précigné	
	Location jour de fête et week end	
	repas ou vin d'honneur (sans musique ni danse)	
	repas	100,00 €
	vin d'honneur	45,00 €
	caution	150,00 €
MENAGE EN CAS DE MANQUEMENT - tarif pour toutes les salles		
	ménage en cas de manquement (à l'heure)	55,00 €
LOC GRAND BARNUM		
	caution	plus de location
	location (2 jours maximum)	plus de location
AGENDA MUNICIPAL		
	publicité 1/2 page	/
	publicité 1/4 page	/
	publicité 1/8 page	/
	publicité 1/12 page	/
	publicité 1/32 page	/
JETON BASCULE		
	le jeton	2,20 €
JETON CAMPING CAR		
	le jeton (eau, électricité)	/
PARTICIPATION FRAIS DE NETTOYAGE DES ORDURES MENAGERES		
forfait ramassage de déchets non conteneurisés		
	part fixe	165,00 €
	part variable par tranche de 100 litres	16,50 €
forfait ramassage et de tri de déchets d'emballage		
	part fixe	165,00 €
	part variable par tranche de 100 litres	16,50 €
PARTICIPATION DIVAGATION D ANIMAUX		
	forfait	165,00 €
PRIX REPAS RESTAURANT SCOLAIRE		



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

1er et 2ème enfant		3,90 €
à partir du 3ème enfant et être non imposable		2,00 €
adulte		7,50 €
adulte (enseignants si mangent au restaurant scolaire)		4,00 €
retard inscription restaurant scolaire		2,00 €
TARIF GARDERIE		
1er et 2ème enfant	QF ≤ 1050	2,45 €
	QF ≥ 1050	2,80 €
1/2 tarif pour le 3ème enfant en fonction du quotient familial	QF ≤ 1050	1,20 €
	QF ≥ 1050	1,40 €
pénalité retard garderie du soir		6,00 €
CAMPING CAR PARK		
Etape 24		12,50 €
Parking 5h + service		6,00 €
Petit train ou fraude		300,00 €

Tarifs Salle des Fêtes		2025		
PRECIGNE Associations, Particuliers		du lundi au vendredi	samedi ou dimanche ou jour férié	Forfait week- end samedi et dimanche
1/2 journée matin ou après-midi	petite salle + Kitchenette grande salle les deux salles	plus de location à la 1/2 journée à cpter du 01/01/2025		
journée	petite salle + kitchenette	140,00 €	140,00 €	188,00 €
	grande salle	188,00 €	237,00 €	438,00 €
	les deux salles	275,00 €	347,00 €	564,00 €
(location pour sépulture à la journée)				
forfait cuisine		116,00 €	116,00 €	116,00 €
HORS PRECIGNE Associations, Particuliers		du lundi au vendredi	samedi ou dimanche ou jour férié	Forfait week- end samedi et dimanche
1/2 journée matin ou après-midi	petite salle + kitchenette grande salle les deux salles	plus de location à la 1/2 journée à cpter du 01/01/2025		
journée	petite salle + kitchenette	333,00 €	333,00 €	445,00 €
	grande salle	445,00 €	556,00 €	1 033,00 €
	les deux salles	646,00 €	813,00 €	1 394,00 €
forfait cuisine		271,00 €	271,00 €	285,00 €
PRECIGNE et HORS COMMUNE				
caution		500 €		
Chauffage du 15 octobre N au 15 avril N+1				
petite salle		22 € par jour		
grande salle		44 € par jour		
ménage en cas de manquement		55 € de l'heure		
vaisselle		pas de location		



MAIRIE DE PRÉCIGNÉ

MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

Les conditions de location aux associations communales :

- gratuité une fois par an, au Comité d'Animation de Précigné et au Comité de Jumelage de Précigné
 - Gratuité, deux fois par an, pour les associations de la Commune qui œuvrent pour les écoles : CLPE (Conseil Local de Parents d'élèves) et ADEP (Amicale de l'école publique) pour l'école de La Voutonne, APEL (Association des parents de l'école libre), OGEC (Organisme de gestion de l'école catholique) pour l'école Saint-Joseph Saint Jean et Académie Musicale Don Bosco.
 - Gratuité pour les 2 premières manifestations de l'année organisées en semaine, du lundi au jeudi, par ALSP.
 - Une gratuité, par an, de la petite salle, en semaine, du lundi au jeudi, pour les associations de la Commune.
- Si le restaurateur (5 rue A L Chevallier) est en charge du repas, ce dernier gère le contrat de location.
L'état des lieux sera réalisé avec l'association et le restaurateur

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide les tarifs 2025.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

2024-086

➤ **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant vote des BP 2025**

C FUMALLE, Adjointe, demande l'autorisation d'effectuer les écritures nécessaires aux investissements en cours dans la limite fixée par la loi avant le vote du budget primitif 2025, soit 25% des crédits engagés l'année dernière dans le budget Commune et le budget Production d'énergie.

BUDGET COMMUNE				
Article	Chapitre /opération	Libellé	BP 2024	25%
2031	100009	Frais d'étude - voirie	3 230,00 €	
2031	100013	Frais d'études - 3 place St Pierre (ex boulangerie)	8 000,00 €	
2031	100018	Frais d'études - surface de vente 20 (lire 18) rue Louis A Chevallier (ExCoeffe)	14 000,00 €	
		total	25 230,00 €	6 307,50 €
2131	21	Immobilisation corporelles - autres bâtiments	221 000,00 €	
2131	100018	autres bâtiments publics - surface de vente 20 (lire 18) rue Louis A Chevallier (ExCoeffe)	36 000,00 €	
2131	100019	autres bâtiments publics - surface de vente 5 place St Pierre (ExPoste)	20 000,00 €	
		total	277 000,00 €	69 250,00 €
2313	100013	construction en cours - surface de vte 3 place St Pierre (ex boulangerie)	82 000,00 €	
2313	100014	Autres installations - LES CORDELIERS	510 000,00 €	
2313	100018	construction en cours - surface de vente 20 (lire 18) rue Louis A Chevallier (ExCoeffe)	140 000,00 €	
		total	732 000,00 €	183 000,00 €
2031	20	frais études	2 500,00 €	
2031	100001	frais d'études - locaux scolaire	35 200,00 €	
2031	100014	frais études - LES CORDELIERS	22 550,00 €	
		total	60 250,00 €	15 062,50 €
2152	100009	installation de voirie	169 400,00 €	
		total	169 400,00 €	42 350,00 €
2184	100008	meublier - mobilier matériel et outillage	11 650,00 €	
		total	11 650,00 €	2 912,50 €
2313	100001	construction - locaux scolaire	432 100,00 €	
		total	432 100,00 €	108 025,00 €

Budget production d'énergie				
Article	Chapitre	Libellé	BP 2024	25%
2031	20	frais études	65 300,00 €	
		total	65 300,00 €	16 325,00 €
2313	23	construction en cours - Panneau solaire et renforcement toiture	370 000,00 €	
		total	370 000,00 €	92 500,00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le Maire ou son représentant à :

- Mandater les dépenses d'investissement des budgets commune et Production d'Énergie avant vote du BP 2025 comme énoncé ci-dessus
- Signer tout document inhérent au dossier

2024-087



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

➤ Budget Production Energie – décision modificative n°1- annule et remplace

C FUMALLE, adjointe, expose qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative portant sur les écritures d'emprunt (annulation de la Délibération 2024-073 du 24 octobre 2024) :

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
1641 emprunt (part remb part capital)	+ 9 000.00 €	
1641 emprunt (prévu 153 000 €)		+ 11 000.00 €
23 immo en cours.....	- 90 000.00 €	
21 immo corporelle.....	+ 90 000.00 €	
021 virement section fonctionnement.....		- 2 000.00 €
Total	9 000.00 €.....	9 000.00€

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
6611 charge d'intérêt	+ 2 000.00 €	
023 virement section d'investissement	- 2 000.00 €	
Total	0.00 €.....	0.00€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- Annule la délibération 2024-073
- valide la décision modificative n° 1 du budget production énergie comme énoncé ci-dessus

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

2024-088

➤ Budget Commune – décision modificative n°1 (écriture d'ordre)

C FUMALLE, adjointe, expose qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative portant sur une écriture d'ordre pour les travaux en régie (travaux réalisés par les agents à la piscine, toilettes publiques et camping). Au Budget Primitif, la somme de 20 000 € est inscrite. Il est nécessaire de porter les crédits à 41 600 €. En 2025, la commune percevra du FCTVA sur cette écrite (estimé à 6 500 €).

<i>Investissement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
040/2313 transfert entre section/immo en cours)....	+ 22 000.00 €	
021 virement section fonctionnement.....		+ 22 000.00 €
Total	22 000.00 €.....	22 000.00 €

<i>Fonctionnement</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>
042/722 transfert entre section/production immo		+ 22 000.00 €
023 virement section d'investissement	+ 22 000.00 €	
Total	22 000.00 €.....	22 000.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

2024-089

➤ Gardiennage des églises

Le Maire informe que depuis 2019 (délibération 2019-059 du 27/08/2019), une indemnité de gardiennage est versée à M. Alain PERDREAU (ouverture et fermeture de l'église).

L'indemnité de gardiennage est revalorisée tous les ans par arrêté préfectoral (novembre).

Pour l'année 2024, l'indemnité s'élève à :

- 503.42 € pour un gardien résidant sur la commune où se trouve l'édifice du culte
- 126.91 € pour un gardien ne résidant pas sur la commune où se trouve l'édifice du culte.

M. PERDREAU a informé de son souhait d'arrêter cette activité.

A compter du 1^{er} janvier 2025, Mme Monique BOIVIN, domiciliée à Précigné, accepte d'effectuer cette activité.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

- Attribue à Mme Monique BOIVIN, domiciliée à Précigné, l'indemnité de gardiennage d'église à compter du 1^{er} janvier 2025.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

IV. LOCATION DU 17 RUE ABBE LOUIS CHEVALLIER (LOCAL COMMERCIAL)

2024-090

Le Maire propose de mettre en location le 17 rue Abbé Louis Chevallier selon les conditions suivantes :

- Travaux de réhabilitation à la charge du locataire excepté la vitrine (porte + vitre), la façade.
- Loyer à 200 € mensuel hors charge
- Autoriser le Maire à retenir le locataire

Maître Leguil sera en charge de la rédaction de l'acte.

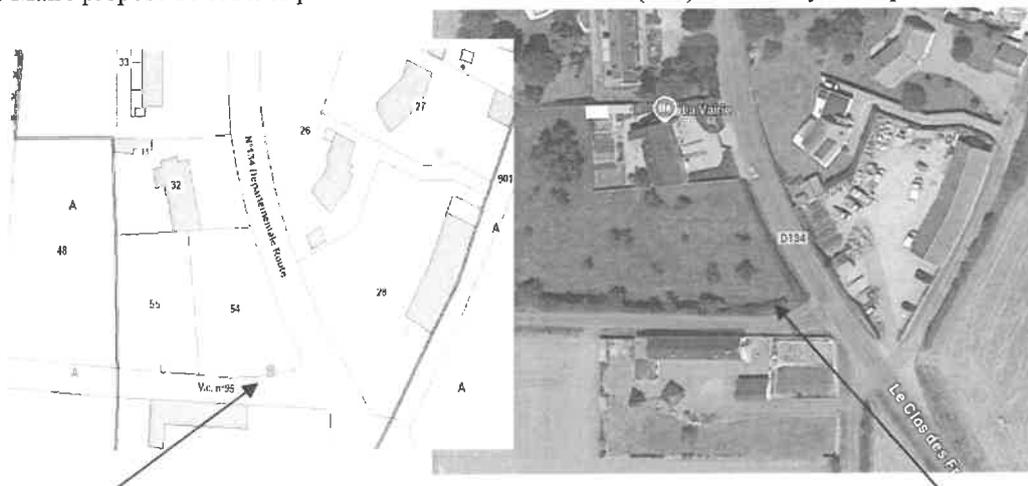
Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

V. CESSION TERRAIN AO30 LA VAIRIE

2024-091

Le Maire propose de céder la parcelle AO30 situé à la Vairie (3m²) à l'Euro symbolique à M. et Mme TULITAU.



Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise :

- L'aliénation de la parcelle AO30 à l'euro symbolique à M et Mme TULITAU et tous les frais inhérents au dossier seront à la charge de l'acquéreur (frais de bornage, notaire...)
- Maître LEGUIL sera chargé de la rédaction de l'acte.
- Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

VI. RESSOURCES HUMAINES

2024-092

➤ Création / Suppression poste agent d'accueil et gestion administrative

C FUMALLE, Adjointe, expose que l'agent d'accueil a demandé un détachement à compter du 1^{er} février 2025.

Pour mémoire, sur les 10 dernières années les mouvements des agents sur ce poste :

Mars 2014Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe ... 32 h.....retraite en septembre 2015
Octobre 2015Adjoint Administratif 2^{ème} classe 28 h.....mutation en janvier 2021
Novembre 2020.....Adjoint Administratif 35 h.....mutation en décembre 2022
Avril 2023Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe .. 28 h.....détachement en février 2025
Février 2025?

Face à la difficulté de recrutement (pénurie de personnel formé, personnel ne voulant plus travailler le samedi), le Maire propose à compter du 1^{er} février 2025 :

- D'ouvrir le poste à 28/35^{ème} ou 35/35^{ème} au grade d'Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

et Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2024).

- Modifier les horaires d'ouverture au public comme suit :

	Au 1^{er} février 2025	Avant le 1^{er} février 2025 <i>(pour mémoire)</i>
Lundi	8h30 à 12h30 et de 13h45 à 17h30	8h30 à 12h30
Mardi	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30
Mercredi	10h à 12h30	10h à 12h30
Jeudi	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30
Vendredi	8h30 à 12h30	8h30 à 12h30
Samedi	fermé	9h à 12h <i>(excepté période estivale)</i>
	Sur rendez-vous les après- midis	Sur rendez-vous les après- midis

Le Conseil Municipal, après délibération, valide :

- L'ouverture du poste à 28/35^{ème} ou 35/35^{ème} au grade d'Adjoint Administratif, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe et Adjoint Administratif Principal 1^{ère} classe (avis favorable du Comité Social Territorial en date du 26 novembre 2024) (vote à l'unanimité)
- Modifier les horaires d'ouverture au public comme suit à compter du 1^{er} février 2025 :
 - Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi 8h30 à 12h30
 - Mercredi 10h à 12h30
 - Sur rendez-vous les après- midis*(4 vote contre : J GAUDIN – N PIPELIER (pvoir A HEROUIN) – MC TALINEAU)*

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

2024-093

➤ **Création postes saisonniers 2025 (piscine)**

Au vu du calendrier : ouverture de la piscine pour la saison 2025 soit du **samedi 31 mai 2025** au dimanche 31 août 2025, Mme FUMALLE, adjointe propose la création des postes saisonniers suivants :

- D'Éducateur des Activités Physiques et Sportives (maître-nageur)
 - à temps complet sur toute la période d'ouverture
- D'un Surveillant de baignade (ou à défaut un Educateur des Activités Physiques et Sportives)
 - à temps non complet sur la période scolaire (mercredi/samedi/dimanche et jours fériés).
 - à temps complet sur la période des vacances scolaires
- D'Adjoint technique à temps non complet (paniers et ménage)
 - Estimé à 3h pour le mois de mai,
 - Estimé à 60 h pour le mois de juin,
 - Estimé à 90 h pour le mois de juillet,
 - Estimé à 100 h pour le mois d'août
- D'Adjoint technique (agent caisse)
 - à temps non complet sur la période scolaire
 - à temps complet sur la période des vacances scolaires
- D'Adjoint technique (nettoyage des bassins)
 - Mai : à temps non complet 17.5/35^{ème}
 - Juin/Juillet/Août : 3h par jour du lundi au dimanche et jours fériés
 - Avec la possibilité d'effectuer des heures complémentaires.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide ce point.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

➤ **Révision des lignes directrices de gestion / avantage spécifique d'ancienneté ouvert aux secrétaires généraux de Mairie**

Retrait de la délibération



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

➤ Indemnité spéciale de fonction et d'engagement de la filière police municipale (ISFE)

Vu :

- le code général des collectivités territoriales ;
- le code général de la fonction publique ;
- le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes champêtres ;
- l'avis du comité social territorial en date du 26 novembre 2024 ;

Le Maire informe l'assemblée qu'en application de l'article L.714-13 du code général de la fonction publique, les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois de la police municipale et les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des gardes-champêtres bénéficient d'un régime indemnitaire spécifique qui ne relève pas du régime indemnitaire général dénommé « RIFSEEP » attribué aux autres cadres d'emplois de la fonction publique territoriale.

Le décret n° 2024-614 du 26 juin 2024 instaure un nouveau régime indemnitaire pour les fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des directeurs de police municipale, chefs de service de police municipale, agents de police municipale et gardes champêtres.

Cette indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) est constituée d'une part fixe et d'une part variable.

Il appartient à l'organe délibérant de définir le cadre général et le contenu de ce régime indemnitaire pour les cadres d'emplois concernés.

Après en avoir délibéré, l'organe délibérant décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : Mise en place de la prime

Il est institué une indemnité spéciale de fonction et d'engagement (ISFE) au bénéfice des cadres d'emplois de la filière police municipale de la commune de Précigné.

Article 2 : Bénéficiaires

Il est instauré une indemnité spéciale de fonction et d'engagement en deux parts au profit des cadres d'emplois suivants :
Cadre d'emplois des agents de police municipale

Article 3 : Part fixe de l'ISFE

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est déterminée en appliquant au montant du traitement soumis à retenue pour pension un taux individuel fixé par l'organe délibérant dans la limite des taux suivants :

CADRES EMPLOIS	POURCENTAGE DU MONTANT DU TRAITEMENT	POURCENTAGE RETENU PAR LA COLLECTIVITE
Agent de police municipale	30 %	30%

Taux plafond du décret donnés à titre indicatif pouvant être minorés le cas échéant.

La part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée mensuellement.

Article 4 : Part variable de l'ISFE

L'engagement professionnel et la manière de servir des agents pris en compte pour l'attribution de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement sont appréciés au regard des critères suivants :

- Efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs ;
- Compétences professionnelles et techniques ;
- Qualités relationnelles ;

Ces critères seront appréciés en lien avec l'entretien d'évaluation professionnelle de l'année N.

L'organe délibérant détermine le plafond de la part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement dans la limite des montants suivants :

CADRES EMPLOIS	MONTANT PLAFOND	MONTANT PLAFOND
----------------	-----------------	-----------------

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

	DU DECRET	RETENU PAR LA COLLECTIVITE
Agent de police municipale	5 000 €	5 000 €

Montants plafond du décret donnés à titre indicatif pouvant être minorés le cas échéant.

La part variable de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement est versée dans les conditions suivantes :
Le montant de la part variable sera versé mensuellement dans la limite de 50 % du plafond annuel défini par l'organe délibérant, et complété par un versement annuel pour le solde restant.

Article 5 : Maintien du régime indemnitaire antérieur

Lors de la première application des dispositions du présent décret, si le montant indemnitaire mensuel perçu par le fonctionnaire est inférieur à celui perçu au titre de son régime indemnitaire antérieur, à l'exclusion de tout versement à caractère exceptionnel, ce montant précédemment perçu peut être conservé, à titre individuel et au titre de la part variable, au-delà du pourcentage et dans la limite du montant prévu par l'article 3 de la présente délibération.

Article 6 : Règles de cumuls

L'ISFE est exclusive de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir à l'exception :

- Des indemnités horaires pour travaux supplémentaires attribuées dans les conditions fixées par le décret du 14 janvier 2002 susvisé ;
- Des primes et indemnités compensant le travail de nuit, le dimanche ou les jours fériés ainsi que les astreintes et le dépassement régulier du cycle de travail tel que défini par le décret du 12 juillet 2001 susvisé.

Article 7 : Maintien des primes en cas d'absence

Conformément au décret n° 2010-997 modifié prévoit le maintien du régime indemnitaire dans les mêmes proportions que le traitement (art. 1er - I - 1°) pour les congés suivants :

- congés annuels,
- congé de maladie ordinaire, le régime indemnitaire est donc maintenu pendant trois mois puis réduit de moitié pendant neuf mois ;
- congé pour invalidité temporaire imputable au service (CITIS),
- congé de maternité, paternité et d'adoption,
- temps partiel thérapeutique,
- période préparatoire au reclassement (PPR).

La collectivité prévoit le maintien des primes comme énoncé ci-dessus.

Depuis le mois de septembre 2024, des modifications sont apportées sur le sort du régime indemnitaire pendant les périodes de congé de longue maladie (CLM) et de congé de grave maladie (CGM) dans la fonction publique de l'Etat. Ce maintien du régime indemnitaire est possible (donc non obligatoire)

Le décret n° 2010-997 modifié prévoit le maintien du régime indemnitaire en cas de CLM ou de CGM dans les proportions suivantes :

- 33 % la première année ;
- 60 % les deuxième et troisième années.

La collectivité ne prévoit pas le maintien des primes comme énoncé ci-dessus.

Article 8 : Date d'effet

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} janvier 2025.

Article 9 : Crédits budgétaires

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

VII. URBANISME

2024-095

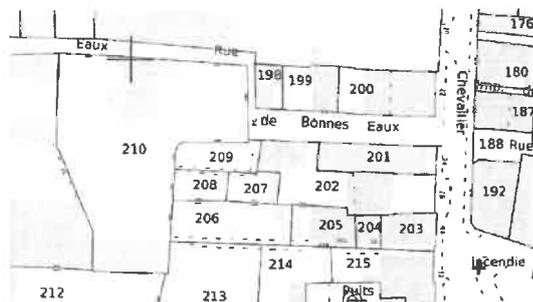
➤ **DIA parcelles AL201 et AL209 rue Abbé Louis Chevallier**

Le Maire présente la déclaration d'intention d'Aliéner (DIA) que Maître FAGUER, notaire à Sablé sur Sarthe (72) a transmis concernant la vente de surfaces bâties : **AL 201 - AL 209 – 24 rue Abbé Louis Chevallier** pour une superficie de 278 m² appartenant à Mme GREGOIRE pour la somme de 84 990 € auquel il faut ajouter 4 990 € TTC de commission.



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024



Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide de ne pas préempter
Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

VIII. DELIBERATIONS DIVERSES

2024-096

➤ **Elévateur PMR**

J GAUDIN, Adjoint, expose que l'élévateur PMR situé à la Mairie ne fonctionne plus.

Aujourd'hui, la société Ermhes ne peut pas le réparer et propose de le remplacer pour la somme de 19 532.00 € HT hors coût de maintenance annuelle.

Pour mémoire il a été installé en 2012 pour la somme de 16 727.26 € TTC par la société Ermhes auquel il faut ajouter les frais de maintenance et réparations soit un coût total de 27 225.34 € TTC (acquisition + maintenance + réparation).

Il est proposé au Conseil Municipal d'enlever cet élévateur et de créer une rampe en béton dont le coût estimé est de 12 840.56 € TTC hors coût d'un garde de corps et de démontage de l'élévateur PMR.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide d'enlever l'élévateur PMR et de créer une rampe en béton. Les travaux seront programmés en 2025.

Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tout document inhérent au dossier.

IX. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

➤ **Dispositifs routiers de ralentissement**

Le Maire donne lecture du courrier du Département alertant sur les risques juridiques encourus sur les dispositifs routiers de ralentissement. Un exemplaire du dossier sera adressé à chaque élu avec le procès-verbal du conseil municipal.

➤ **Pétition « Nous voulons garder Pizza Gogo à Précigné »**

Une pétition a été déposée à la Mairie avec environ 190 signatures. Le Maire informe que l'acquéreur du Food truck n'a pas obtenu les crédits de sa banque et par conséquent il ne pourra acquérir le camion.

➤ **Suivi des équipements :**



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2024

SUIVI DEVIS / MARCHES			MONTANT			BUDGET		
date	libellé	fournisseurs	HT	TVA	TTC	1	2	3
	cm octobre 2024		6 882,00 €	1 376,40 €	8 258,40 €			
25/10/2024	trappe coupe feu sdf	QUALIPLAQUE	809,27 €	161,85 €	971,12 €			
31/10/2024	18 rue abbe L Chevallier - dépose d'une plaque et tuyaux amiante	PASDOIT BAILLIF	1 450,00 €	290,00 €	1 740,00 €			
15/11/2024	Maitrise d'œuvre rue du Collège	VOLCLERC	9 450,00 €	1 890,00 €	11 340,00 €			
21/11/2024	tables béton	coup sur coups	1 291,64 €	258,33 €	1 549,97 €			
28/11/2024	Bancs (benito neobasic / sardana)	coup sur coups	1 558,28 €	311,66 €	1 869,94 €			
13/09/2024 (régul)	prel amiante/ plomb - 2/4 rue du collège	DESMARES	2 570,00 €	514,00 €	3 084,00 €			
29/11/2024	prel amiante/ plomb - 2/4 rue du collège	DESMARES	1 410,00 €	282,00 €	1 692,00 €			
03/12/2024	citerneau pour 2 cpteurs 18 r A L Chevallier	VEOLIA	1 005,00 €	201,00 €	1 206,00 €			
	cm decembre 2024		19 544,20 €	3 908,84 €	23 453,03 €			

Légende	1 commune
	2 prod énergie
	3 ccas

➤ **Suivi de la fongibilité :**

FONGIBILITE 2024 n°3									
imputation comptable				Investissement		Fonctionnement		budget	
Date	op /chap - article	Libellé	N° fong.	Dépense	Recette	Dépense	Recette	1	2
12/11/2024	OPNI / 21 - 2115	Immo corporelle - Bâtiments publics	1	-60,00 €					
12/11/2024	100021 / 21 - 2115	Surface de vente 17 rue Abbe Louis Chevallier + appartement/ Immo incorporelle - terrain bâtis	1	60,00 €					

Conseil municipal de décembre 2024

Frais notaire - bâtiment 17 rue abbé Louis Chevallier (ex : BIDEAULT)

	Investissement	Fonctionnement
Montant fongibilité 1	5 846,40 €	
Montant fongibilité 2		600,00 €
Montant fongibilité 3	60,00 €	
Total fongibilité	5 906,40 €	600,00 €
Fongibilité autorisé	244 679,55 €	228 820,63 €
Fongibilité restant	238 773,15 €	228 220,63 €

Légende	commune	1
	ccm	2

➤ **Suivi des Déclaration d'Intention d'Aliéné (dia) :**

numéro	parcelles	adresse
2024-030	AI132	10 rue des céps
2024-031	AM0005-AM0004	3 chemin de Trompe Souris
2024-032	AK20	7 place des Coutures
2024-033	Cf- point VII	
2024-034	AM90-AM91-AM92	33 route de Morannes
2024-035	AL203-AL206	Rue Abbé Louis Chevallier

➤ **Agenda :**

6 décembre 2024 ... 18 h ... réunion publique portant sur le changement du sens de circulation de la rue A Louis Chevallier **ANNULE**

15 décembre 2024 .. 12h repas CCAS

4 janvier 2025 10h45 . vœux du Maire

23 janvier 2025 20h conseil municipal

27 février 2025 20h conseil municipal (subvention DETR/marché public démolition rue collège)

27 mars 2025 20h conseil municipal (vote des budgets)

Le Secrétaire

Le Maire

Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 23 h





MAIRIE de PRÉCIGNÉ